

Négociations sur les conditions de travail

L'action doit remplacer les discussions de salon

L'accord national de 2009 de la Branche Caisse d'épargne prévoyait la mesure et la prévention du stress. Tout le travail de mesure a été fait et a été largement complété par d'autres expertises, notamment suite aux nombreux suicides intervenus depuis. Cette mesure est accompagnée d'un diagnostic pertinent sur les causes et les conséquences de ce stress et de cette souffrance, pudiquement rebaptisés depuis risques psycho-sociaux (RPS).

Pour ce qui est de la prévention, et plus largement de l'action concrète pour retrouver des conditions de travail décentes et une bonne santé au travail, on attend toujours... et la situation continue de se dégrader dans les entreprises du Groupe BPCE.

Plus grave encore, la mise en œuvre du Plan Stratégique Groupe 2014/2017 (doubler les résultats en diminuant les effectifs) est en train de parachever ce processus de démolition de la qualité du travail et des relations entre collègues de travail et entre salariés et clients.

Pression permanente, briefings, débriefings, challenges, benchmark, surcharge de travail, sous-effectif, suivis individualisés sont le quotidien de ceux qui travaillent et de ceux qui les surveillent. On pense ici au titre d'un livre célèbre de Michel Foucault, « *Surveiller et punir* », consacré à l'univers carcéral.

Pour **Sud BPCE**, si elle n'est pas accompagnée par des mesures immédiates qui s'imposent, la reprise des négociations ne constituera pas une réponse à notre droit d'alerte national. Nos dirigeants nationaux et locaux partagent la responsabilité juridique de la dégradation de nos conditions de travail et de notre santé.

Et c'est bien dans ce contexte que nous allons retourner en négociations. **Ce n'est pas l'image du dialogue social dans le groupe qui nous importe, mais la qualité du travail et la santé de ceux qui l'exercent.**

Le coup de semonce du 24 mars n'était qu'un avertissement sans frais. La dynamique intersyndicale est toujours là et le personnel a bien compris que cette coopération historique entre tous les syndicats du groupe doit se poursuivre avec le soutien du plus grand nombre pour déboucher sur des résultats concrets.

Dernière minute : François Pérol a rencontré l'intersyndicale jeudi 23 avril.

Le président de BPCE n'avait qu'une heure trente à consacrer aux Organisations Syndicales pour débattre des salaires et surtout des conditions de travail ! Pour les rémunérations, la réponse de Pérol est claire : « *pas d'accord pour une augmentation générale des salaires car cela mettrait en danger les entreprises* ». En d'autres termes, il faut continuer de baisser le coefficient d'exploitation. Concernant les conditions de travail, il ne sait pas ce que c'est (sic !) et a demandé une définition aux organisations syndicales. Il trouve ça trop compliqué car cela porte sur trop de sujets différents : l'organisation du travail, le contrôle du temps de travail, le management, la pression commerciale... Et puis comme il dit « *je n'y connais rien en négociations sociales* » !

Il a donc demandé à ses équipes de travailler pour une prochaine rencontre avec les syndicats en... septembre prochain.

Pour **Sud BPCE**, la négociation à froid ne modifiera en rien nos conditions de travail et de rémunération. Nous continuerons de porter au sein de l'intersyndicale la poursuite de la mobilisation du personnel pour qu'enfin les salariés soient entendus.

Paris, le 24 avril 2015

n°4-2015

L'exécutif national

J.Bonnard - G Breuillat - M.Brugnooge - D.Gilot - J.L.Kerenflec'h

B.Konieczynski - J.L.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62

Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudbpce.com - www.solidaires.org - facebook SUD BPCE